



Pl 4875

Dépôt : M. Marc Zanussi

16.04.2002

MOTION 1

La Chambre des Députés

- considérant que l'idée de l'intégration de tous les élèves était un des motifs décisifs pour la création du régime préparatoire en tant que régime intégrant l'enseignement secondaire technique ;
- considérant qu'il était de l'intention du législateur de lutter contre la ségrégation dans la population scolaire et ceci par une collaboration étroite entre ces deux ordres d'enseignement ;
- rappelant que l'étude PISA de l'OCDE a démontré que le rassemblement sous un même toit de tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 voir 16 ans est favorable à l'évolution des élèves et permet a renforcer leurs compétences de manière sensible ;
- considérant que d'après la loi du 3 juin 1994, le régime préparatoire fait partie intégrante de l'enseignement secondaire technique ;
- convaincue qu'une collaboration tout comme l'intégration ne peuvent être réalité vécue que si les circonstances matérielles le permettent, voire si les deux ordres d'enseignement se trouvent réunis sous un même toit ;
- rappelant la déclaration gouvernementale de 1999, qui stipulait que « dans le cadre de la construction de nouveaux établissements d'enseignement post-primaire, surtout ceux à dimension régionale, il sera veillé à ce que, dans la mesure du possible, chaque établissement offre un cycle inférieur complet de l'enseignement secondaire tant classique que technique et préparatoire »,

invite le Gouvernement

- à intégrer matériellement les classes du régime préparatoire actuellement hébergées dans le bâtiment vétuste « Am Jéncker » dans le Lycée technique Mathias Adam à Pétange et à déposer dans les meilleurs délais un projet de loi en ce sens.

Marc Zanussi

Marc-André Bantolomeo

J. Mariani

Lux L.

A. Bodny